

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 juillet 2022

Présents : BERTHELOT Aurélien, PERE Michaël, LYS Pascal, GUERIN Alain, DAVID Alexandra, FLUTRE Patrice, PESQUERA Juan, MAGUIER Jacky, ANTUNES Mickaël, LYS-DÉDOUCHE Emmanuelle, ROBINAUD Alexandra, RALITE Séverine

Absent :

Absents excusés : JOUSSET BOUCHERIT Nathalie,

Pouvoirs : Mme JOUSSET BOUCHERIT Nathalie donne pouvoir à M. BERTHELOT Aurélien

Secrétaire de séance : M. FLUTRE Patrice

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du compte-rendu du 23 mai 2022 :

Le compte rendu du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

2- Délibération n° 2022JUILLET01 : Decision modificative pour le SDEER et travaux logement 4B route de Bénigousse

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite :

- à la réception d'une facture SDEER non annoncée au moment de la préparation budgétaire (modernisation rte de St Simon + église)
- à l'obligation de faire des travaux de remise en état de la salle de bains du logement 4B route de Bénigousse

Il est nécessaire d'abonder certains comptes comme indiqué ci-dessous :

Objet	Montant
Travaux logement 4B Rte de Bénigousse + SDEER	
020 - Dépenses imprévues	- 1 500,00
168758 – Autres Groupements	+ 4 500,00
2132 – Immeubles de rapport	+ 2 000,00
21533 – Réseaux câblés	- 5 000,00

Pour les travaux dans le logement, les entreprises DEP et Depeux Menuiseries, se sont coordonnées afin d'effectuer les travaux de concert et ont fixé leur date d'intervention au 8 août.

Sur présentation de monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) la décision budgétaire modificative qui :

- Autorise M. le Maire à effectuer les différents ajustements budgétaires afin d'abonder les comptes impactés par les sujets cités ci-dessus.

3- Délibération n° 2022JUILLET02 : Demande de subvention aménagement de sécurité :

Monsieur le Maire indique :

Après échanges avec les services du département et afin d'équilibrer les différentes subventions, les services du Conseil Départemental proposent de faire une demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux –Travaux sur la voirie communale accidentogène.

Il rappelle les devis concernés pour la voirie 2022 :

- D1 : Cité des fourmis : 9 429,02€ HT soit 11 314,82€ TTC
- D2 : Les Sorignets–Phase 2 : 25 192, 24€ HT soit 30 230, 68€ TTC
- D3 : Etude Chez Fouché (levé topographique) : 1 296€ (sans TVA)
- D4 : Route de la Dessenderie: 22 044,34€ HT soit 26 453,20€ TTC

Montant total des devis :

56 665,60 € HT + 1296 € TTC

Soit 69 294,72 € TTC

Sur présentation de monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) la demande de subvention qui :

- Autorise M. le Maire à modifier la demande, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, d'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène.
- Autorise M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

4- Délibération n°2022JUILLET03 : Convention avec Orange pour effacement réseau route de Bénigousse :

Monsieur le Maire fait un point de situation à l'assemblée :

- Rappel : demande faite auprès des services du SDEER il y a plus d'un an afin d'effacer les réseaux entre la sortie du bourg et l'entrée de Bénigousse (jusqu'à la maison de M. Philippe LATRONCHE)
- Le conseil, par délibération, en a délégué la maîtrise d'œuvre au syndicat d'électrification
- Une esquisse du projet est présentée (envoyée par mail aux membres du conseil municipal après la réunion)
- Le SDEER se charge et finance intégralement l'effacement du réseau électrique
- Le SDEER subventionne à 50 % l'éclairage public
- Une convention doit être passée avec Orange afin qu'elle étudie l'enfouissement des réseaux téléphoniques
- On est environ à la moitié du parcours dans cet effacement

M. Flutre et M. Maguier demandent : Le SDEER et Orange se concordent-ils et enfouissent-ils en même temps ? réponse de M. le Maire : oui cependant il faut quand même signer la convention.

Sur présentation de monsieur le Maire ;
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) et autorise M. le Maire à signer la convention avec Orange

5- Délibération n° 2022JUILLET04 : Selection de devis pour tondeuse autoportée, manuelle et chemin d'accès à l'extension du cimetière :

Monsieur le Maire présente les différents devis proposés par les entreprises sollicitées :

Tondeuse autoportée «professionnelle» :

- **Espace Tardy**—Marque KUBOTA, coupe 122 cm, diesel : 21 505,76€ TTC
- **Chevalerias:**
 - Marque JOHN DEERE, plateau 137 cm, diesel : 26 640,00 € TTC
 - Marque JOHN DEERE, plateau 122 cm, diesel : 25 440,00 € TTC
 - Marque TORO , frontale, largeur de travail 126 cm, diesel : 30 360€ TTC
- **Espace Motocultures** —Marque ISEKI, coupe 122cm, Diesel : 21 240 € TTC (2nd devis, dispo immédiate)
- **Herriberry:**
 - Marque ETESIA, coupe 1m, modèle essence : 22 454,06 € TTC (2nd devis, dispo immédiate)
 - Marque ETESIA, coupe 1 m, modèle diesel : 26 396,76 € TTC

• **Tondeuse de type «conducteur marchant» :** (M. Pascal LYS quitte la salle du conseil durant le débat et le vote étant partie prenante du marché)

• **Entreprise LYS PASCAL :**

- Marque ISEKI : 1 899,00 € TTC
 - Marque CUB CADET : 669,00 € TTC
- **Herriberry, Marque STIHL :** 1 151,20 € TTC

• **Chemin d'accès au cimetière :**

Deux devis effectués pour de l'empierrement calcaire avec finition

- **Entreprise PICOULET :** 9 780,00 € TTC
- **SARL BRANGER FRERES :** 7 152,00 € TTC

M. PESQUERA indique qu'il faudra prévoir l'accès à l'eau pour l'extension. M. le Maire indique que cette demande sera faite en envoyant le devis à l'entreprise qui sera sélectionnée.

Sur présentation de monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour la tondeuse autoportée et le chemin d'accès à l'extension du cimetière ; 12 voix pour la tondeuse de type « conducteur marchant ») et choisit les devis suivants :

- Tondeuse autoportée : Espace Motoculture modèle Iseki diesel pour un montant de 21 240 € TTC
- Tondeuse marchante : Ets Lys modèle Iseki pour un montant de 1 899.00 € TTC
- Chemin d'accès : Ets Branger pour 7 152.00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise ainsi M. le Maire à procéder à la signature et au règlement des devis retenus.

6- Délibération n°2022JUILLET05 : Demande de subvention Départementale « Plan Patrimoine », DRAC, Région pour la mission diagnostique de l'église.

Monsieur le Maire indique que monsieur le Conservateur des monuments historiques, deux ingénieurs du SRA et les trois adjoints de la commune se sont rendus sur le site le 3 février dernier.

Monsieur Lalanne, conservateur des monuments historiques a dressé le rapport suivant :

- Pas de pathologie structurelle sur la structure de l'édifice sauf sur la façade occidentale où une fissure prononcée est visible
- Fort développement de végétaux dont les racines facilitent les pénétrations d'humidité
- Problèmes de jointure
- Pierres du portail en mauvais état et pieds de murs très attaqués

Il préconise le lancement d'une étude de diagnostic afin de faire un historique de l'église, étudier et phaser les différents travaux nécessaires ; étude devant être réalisée par un architecte des monuments historiques

• Seul le cabinet LAMBERT & DEGAS a, pour le moment, répondu aux sollicitations, ils ont établi le devis suivant :

- Relevé par drone: 550 € TTC
- Edification des plans par architecte du patrimoine : 13 700 € HT
- Etude de structure : 2 700€ HT
- Etude fluides et VRD : 1 608€ HT
- Etude économique : 1 900€ HT
- Etude historique : 1 404€ TTC

Soit un total de 25 843,60 € TTC (19 908€ HT + 1 954€ TTC)

- Pour cette étude, étant donné que notre église est classée, nous pourrions obtenir des aides :
 - du département de la Charente Maritime
 - de l'Etat via les services de l'UDAP et/ou de la DRAC

• Dans le cadre, par la suite, des travaux, la région pourrait apporter son concours (et nous pourrions également solliciter la fondation du patrimoine)

Sur présentation de monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) et autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des services compétents.

M. Flutre demande si l'état de notre église est inquiétant, réponse de M. le Maire, non mais il semblerait que la 1^{ère} étape soit le portail qui présente une fissure importante d'où un certain risque structurel.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 – Recrutement Agent Technique

- Recrutement en contrat PEC d'un agent technique
- Horaires : 8h –12h puis 13h30 –17h du lundi au jeudi
- Après la tenue de la commission de recrutement, le choix s'est porté sur M. ERB Stéphane
- Embauche à partir du 18 juillet 2022

2 – Chemin des Chails et Chez Fouché

- Signature, conformément à la délibération prise par le conseil municipal, du devis concernant l'empierrement (uniquement) du Chemin des Chails
- En raison de l'inflation, le devis signé s'élève à : 18 888€ TTC
- Levé topographique en cours Chez Fouché, résultat dans les semaines à venir

M. Pesquera indique qu'il y a de la rétention d'eau chemin des Sorignets, M. le Maire indique qu'il enverra l'agent technique observer le problème. M. Lys indique qu'un buzage pourrait permettre de solutionner ce genre de problèmes.

3 – Travaux de voirie - Calendrier prévisionnel :

Sorignets: Du 12/09 au 22/09

Cité des fourmis : du 23/09 au 06/10

4 – Commission Solidarité

•Repas des aînés :

- En raison de l'incertitude sanitaire, nous avons arbitré en faveur d'un colis de fin d'année comme en 2021
- Le choix sera fait en septembre entre les prestataires : prestataires de l'an dernier (dont Ducs de Gascogne) + demande de devis à des prestataires locaux pour les mettre en concurrence (Puy Gaudin ; Maison Robert)

•Prévention canicule :

- Opération d'information et d'actualisation du registre des personnes nécessitant un suivi en période de canicule
- Courrier à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres.

M. Maguier propose de distribuer des rouleaux de sacs jaunes en même temps. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu.

•Dans l'optique d'un repas (fin 2023 si tout va bien au niveau sanitaire) :

- Ouverture du repas aux –65 ans (au coût réel du repas)
- Possibilité de transport pour les personnes se déplaçant difficilement via notamment les mini-bus de la CDC

5 – Animations été

- Supercross: Samedi 16 juillet à partir de 14h ; entrée : 15 € et gratuit pour les – 12 ans
- Feu d'artifice : Samedi 16 juillet vers minuit, entrée gratuite sur le terrain du supercross à partir de 23 h 15 - communication sur le site et le Facebook de la mairie le lendemain du conseil municipal
- Concours hippique national : 4, 5, 6 et 7 août ; nocturnes les 5 et 6 août
- Concours club : 14 août
- Marche gourmande : samedi 10 septembre

6 – Congés et remplacements

- Absence du Maire du 17 juillet au 26 juillet
- La secrétaire de Mairie sera absente du 1^{er} août au 22 août
 - Remplacement le matin durant toute la période de 9h à 12h30
- Agent technique en congés du 25 juillet au 15 août (reprise le 16)
 - Présence du nouvel agent communal durant cette période

7 – Travaux et bâtiments

- Changement bac de douche, placo (éventuellement) et VMC dans le logement 4B : le 8 août
- Travaux à la Salle des Fêtes : mois d'août = changement des luminaires + changement des interrupteurs
- Autolaveuse reçue : fonctionne bien, batterie supplémentaire commandée
- Ecole : sur la fin d'année

- Mise en place de la fibre optique (changement d'abonnement car la gaine a été passée par M. JAUNIN)

- Ajout d'un store dans la salle de classe de Mme HILLAIRET
- Réfléchir à l'ombre lors de la réfection de la cour de l'école

8 – Logement 2B

- La locataire entrée l'année dernière a donné son préavis la semaine dernière
- Engage-t-on les travaux de réfection du sol de l'étage ? Ou essaie-t-on de le relouer ainsi directement ?, le Conseil Municipal souhaite effectuer les travaux avant.
- Devis demandé l'année dernière (donc à réactualiser !) à M. Jean-Michel GRILLAUD : 2 911,92 € TTC
Le conseil, dans son ensemble, émet l'avis qu'il est préférable d'effectuer des travaux pérennes lors de ce changement de locataire. M. le Maire prendra donc contact avec M. GRILLAUD afin qu'il actualise son devis et voir dans quel délai il pourra réaliser les travaux.

9 – Commissions et conseil

- Bâtiments : soit avant le 16 juillet soit après le 15 août
 - listing d'entreprises pour effectuer des devis (3 entreprises par lot défini)Les membres du conseil se prononcent en faveur d'une commission à la rentrée.

- Voirie : première quinzaine de septembre
 - étude du retour du levé topographique de Chez Fouché
 - définition des priorités 2023 pour demander des premiers devis

- Cimetière : septembre
 - étude des devis d'aménagement intérieur

- Affaires Scolaires : Mardi 12 juillet 14h30 pour le matériel cantine

- Prochain conseil : entre mi-septembre et fin septembre sauf urgence

10- Atribus Chez Fouché

Le financement sera conjoint avec la commune de Gémozac, mais le projet sera porté par notre collectivité en vue de la demande de subvention en particulier.

QUESTIONS DIVERSES :

M. PESQUERA et M. MAGUIER indiquent que des haies gênent la visibilité et dépassent sur la voie publique à l'intersection du Chemin du Cormier et de la RD 243, ainsi qu'au chemin des Moreaux. M. le Maire prendra contact avec les propriétaires concernés.

M. PERE indique qu'un poteau pour la fibre est stocké le long d'une haie aux Grandes Seguineries mais que les équipes en charge du déploiement n'en tiennent pas compte, demande à ce que ce soit signalé. M. le Maire va contacter l'entreprise prestataire du marché avec CMTHD et Orange afin qu'ils programment cette pose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Trois habitants de Bénigousse étaient présents lors de cette réunion, ils demandent à ce que des aménagements de sécurité soient positionnés entre les deux virages entre la propriété de monsieur Latronche et de madame Depriester.

Monsieur le Maire indique que c'est une route départementale hors agglomération, donc hors de son champ de compétence, mais s'engage à transférer la demande à la Direction des Infrastructures afin qu'elle y donne suite.